PROCÈS-VERBAL

DU 9 SEPTEMBRE 2022

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Réjean Blanchette, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent, conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

1 personne assiste à la séance.

22-144 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9SEPTEMBRE 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 août 2022
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 août 2022
5.3 Nomination administrateur principal des services opérations et des emprunts et pour la gestion du service accès-D affaires avec Desjardins Entreprises et à la Caisse Desjardins Neigette et Métis-Ouest
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
8. Travaux publics-Transports
8.1 Autorisation de paiement Constructions Jalbert et Pelletier inc.
8.2 Autorisation de paiement Sel Warwick
8.3 Avis de motion pour adoption du règlement 257-22 portant sur l'interdiction du transport lourd sur

certaines voies de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement
Pas de point à traiter

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Demande de contribution financière au Club de l'Âge d'Or pour souper de Noël

11.2 Appui au projet de la Grande Traversée 2023

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-145 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2022</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

MRC de La Mitis : Nous fait part de la fin de l'offre du service de soutien en eau potable et usée.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire</u>

- La MRC déclare son intention de créer un parc régional dans le secteur du Mont-Comi.
- Il y a eu un dépôt d'une demande de subvention pour des bornes électriques.
- La MRC a accordé à la municipalité de St-Charles-Garnier via le volet 4 (soutien à la vitalisation) un montant de 58 790 $ sur ans pour une ressource en vitalisation.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-146 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2022 au montant de 36 081.56$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-147 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 AOÛT 2022</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-148 **5.3 <u>NOMINATION ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DES SERVICES OPERATIONS ET DES EMPRUNTS ET POUR LA GESTION DU SERVICE ACCES-D AFFAIRES AVEC DESJARDINS ENTREPRISES ET A LA CAISSE DESJARDINS NEIGETTE ET METIS-OUEST</u>**

ATTENDU la nomination de monsieur Robert Lyman à titre de directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier en juillet 2022;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme monsieur Robert Lyman directeur général et greffier-trésorier, pour la gestion des opérations et des emprunts et pour la gestion du service accès-D affaires à la caisse Desjardins de Neigette et Métis-Ouest,

QUE monsieur Lyman soit autorisé à donner un accès aux services en ligne de Desjardins (accès-d) à Frédérick Lee directeur adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

22-149 **8.1 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier doit préparer ses agrégats pour l'étendage de sable sur les routes enneigées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise le paiement de la facture #28009 à Jalbert et Pelletier inc. au montant de 10 394.18$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte 02-33000-622 (sable);

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier trouve élevé la surcharge de carburant de 20% appliquée à cette facture;

QUE copie de cette résolution soit transmise en même temps que le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-150 **8.2 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT SEL WARWICK</u>**

ATTENDU QUE l'épandage de sable sur les routes nécessite un mélange de calcium aux agrégats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise le paiement de la facture 1-217000 à Sel Warwick au montant de 7 392.89$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte 02-33000-635 (calcium)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 <u>AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 257-22 PORTANT SUR L'INTERDICTION DU TRANSPORT LOURD SUR CERTAINES VOIES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER</u>

M. Gérard Desjardins donne avis de motion qu'à une séance subséquente que le règlement #257-22 portant sur l'interdiction du transport lourd sur certaines voies de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier sera adopté.

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

Pas de point à traiter

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

22-151 **11.1- <u>DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CLUB DES 50 ANS ET + POUR SOUPER DE NOËL</u>**

ATTENDU l'organisation par le Club de l'Âge d'Or de Saint-Charles du souper de Noël pour leurs membres;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier contribue financièrement au souper de Noël du Club des 50 ans et + de Saint-Charles-Garnier pour un montant de 200$;

QUE les fonds nécessaires à cette commandite soient imputés au compte 02-19000-970 (Dons et subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-152 **11.2- <u>APPUI AU PROJET DE LA GRANDE TRAVERSÉE 2023</u>**

ATTENDU l'organisation de la Grande Traversée 2023 qui consiste à parcourir plusieurs municipalités sur des cours d'eau en embarcations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier n'a pas juridiction pour autoriser le passage sur des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier n'a pas le pouvoir de donner des autorisations pour le débarquement sur des terres privées ou publiques;

ATTENDU QUE les membres du conseil ainsi que les employés de la Municipalité se réjouissent du passage de cette activité sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier appui la réalisation du projet la Grande Traversée 2023;

QUE le conseil municipal offre son appui si les organisateurs du projet nécessitent un support logistique ou matériel pour la réalisation de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

14. <u>VARIA</u>

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

22-153 **16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet de la lever de l'assemblée à 19h20.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier